

CONTRAT D'AMENAGEMENT D'ETUDES AU TITRE DU Statut d'Etudiant Artiste de Haut-Niveau

Vu l'arrêté du 22/01/2014, Article 10 :

"La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques."

L'Université de Lille décide de créer le statut d'Etudiant Artiste de Haut-Niveau afin d'accorder à ces étudiants les moyens nécessaires à la poursuite de leurs études. Le statut d'Etudiant(e) Artiste de Haut Niveau sera délivré par l'Université de Lille après avis favorable de la commission Artiste de Haut Niveau. Le statut pourra être octroyé sur les bases des éléments suivants :

- Pratique intensive de nature professionnelle ;
- Niveau de pratique ;
- Volume horaire important sur la semaine ;
- Participation régulière à des événements (festival, représentation, concours, création, résidence etc.).

Le statut pourra être délivré notamment pour les pratiquants à haut niveau des disciplines suivantes (pratiquant au sein d'une institution ou d'une association) : danse, chant, musique, cirque, cinéma, théâtre, photographie, arts-plastiques, littérature...

Pour bénéficier d'un aménagement, l'étudiant doit faire acte de candidature selon les modalités fixées en annexe 1 (pages 2 et 3) et en remplissant le formulaire de demande en annexe 2 (pages 4-9). En cas d'acceptation par la commission « Artistes de Haut-Niveau » de l'Université de Lille dont l'organisation est précisée en annexe 1 (page 3) et par le directeur de composante, il sera établi le contrat d'aménagement d'études selon le modèle de l'annexe 3 (pages 10 et 11) qui sera communiqué aux services pédagogiques compétents.

**Annexe 1 :
Modalités de candidature pour le contrat d'aménagement d'études
au titre du statut d'Etudiant Artiste de Haut-Niveau**

La demande doit être adressée **au plus tard le 25 septembre de l'année universitaire.**

Les dossiers seront déposés auprès du service Direction Culture, 42 rue Paul Duez, 59000 Lille. Personne référente : Dominique Hache. Les dossiers seront transmis au/à la présidente et aux membres de la commission «Artiste de Haut-Niveau » de l'Université de Lille.

La commission rendra ses avis au plus tard le 15 octobre.

Le dossier de candidature comprend :

- une photocopie de la carte d'étudiant-e ou un certificat de scolarité
- une lettre motivant la demande d'aménagement d'études (*Cette lettre doit être adressée au/à la directeur/directrice de composante, au/à la responsable de formation et au/à la président-e de la commission et jointe au dossier*)
- photocopies des diplômes en lien avec les disciplines artistiques pratiquées
- lettres de recommandation
- le formulaire précisant les aménagements sollicités ainsi que les autres éléments demandés dans le dossier de candidature, comme le projet artistique (annexe 2).

Le dossier est examiné par la commission « Artiste de Haut-Niveau » composée de :

Membres représentants de l'Université de Lille :	Membre extérieurs et partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le/la Vice-président-e Culture <input type="checkbox"/> Le/la Vice-président-e Vie étudiante <input type="checkbox"/> Le/la Vice-président-e-étudiant-e <input type="checkbox"/> Le/la directeur/directrice de service Direction culture <input type="checkbox"/> Le/la directeur/directrice Vie étudiante ou son représentant <input type="checkbox"/> Deux directeurs de composantes de champs de formation différents en lien avec les pratiques artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenants de pratique artistique de l'Université de Lille, suivant la nature de la demande, désignés en fonction des pratiques choisies.

Modalités de composition de la commission « Artiste de Haut-Niveau »

Les directeurs de composantes membres de la commission sont proposés puis désignés, après présentation en CFVU, par la vice-présidence Culture.

Les membres extérieurs de la commission sont proposés puis désignés, après présentation en CFVU, par la vice-présidence Culture.

La Commission est installée pour 4 ans, et siège une fois par an au moins. Le renouvellement éventuel des membres (mobilité, démission, incompatibilité...) sera présenté en CFVU une fois par an si nécessaire.

Modalités de mise en œuvre du contrat d'engagement

En cas d'acceptation de la demande, un contrat est établi avec l'étudiant précisant les aménagements accordés par la commission.

Ce contrat d'aménagement doit être transmis par l'étudiant à son responsable de formation et au secrétariat de scolarité de sa composante avant début novembre.

L'étudiant s'engage à signaler par courrier au/à la président-e de la commission et à son responsable de formation tout changement de situation lié à ce contrat d'aménagement. Si la situation de l'étudiant ne justifie plus d'aménagement, le contrat est caduque.

Annexe 2**Formulaire de demande d'aménagements d'études
au titre du statut d'Etudiant Artiste de Haut-Niveau****L'étudiant**

Nom et Prénom:

Date de naissance:

Adresse :

Adresse mail :

N° de téléphone :

N° étudiant :

Je souhaite bénéficier d'un contrôle :

- Continu
- Terminal

La composante

Composante d'appartenance:

- Licence
- Master
- Doctorat

Année (L1, L2, L3, M1, M2) :

Intitulé exact de la formation :

Art-s pratiqué-s

Dénomination

Niveau et Diplôme-s (copie-sà fournir dans le dossier)

Merci de bien vouloir joindre obligatoirement une ou plusieurs lettres de recommandation

Structure-sartistique-sfréquentée-s
(avec nom ou intitulé, adresse, nom et contact mail/téléphone du-es formateur/trice-seventuel/le-s)

Votre projet artistique

Présentez en quelques mots votre projet.
Merci de fournir tous visuels, portfolio, vidéo, lien vers un site web ou autre pouvant présenter votre pratique.

Pour quelles raisons vous définissez vous "artiste" et de "haut niveau" ?

**Exhibitions, stages, masterclasses, enseignements, etc. prévus
durant l'année universitaire**

Un calendrier/planning le plus exhaustif possible est demandé

Programme/grille de travail artistique hebdomadaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
06:00							
08:00							
10:00							
12:00							
14:00							
16:00							
18:00							
20:00							
22:00							

Aménagements souhaités

(si les modalités de la formation le permettent)

Cocher la ou les cases correspondant à votre demande

Possibilité d'intégrer, ponctuellement, un autre groupe de TD et TP pour des raisons liées à un événement culturel et / ou une pratique artistique de haut niveau
sur autorisation préalable du responsable de formation ou du chargé d'enseignement

Possibilité d'absence ponctuelle aux enseignements dûment justifiée en lien avec les activités citées ci-dessus *sur autorisation préalable du responsable de formation ou du chargé d'enseignement*

Dispense d'assiduité aux enseignements (demande exceptionnelle à justifier précisément)

Dispense de contrôle continu (contrôle terminal ou évaluation unique, comme seule modalité de contrôle des connaissances) (demande exceptionnelle à justifier précisément)

Possibilité d'acquisition de crédits ECTS au titre des compétences acquises par l'engagement au sein d'une unité d'enseignement intégrée ou libre, si la formation le permet.

**Annexe 3 :
Contrat d'aménagement d'études
au titre du statut d'Etudiant Artiste de Haut-Niveau**

Ce contrat est établi après avis de la commission « Artiste de Haut-Niveau » de l'université de Lille et validation par le/la directeur/directrice ou doyen de la composante.

Entre les soussignés,
L'Université de Lille, dont le siège est situé 42 rue Paul Duez – 59 0000 Lille, représenté par son Président

Et

Madame/Monsieur

né(e) le: à

courriel :@etu.univ-lille.fr

Inscrit en (formation suivie) :

.....

Numéro d'étudiant :

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet du contrat d'aménagement

Mme/M.

a obtenu un aménagement d'études pour l'année universitaire

au titre de son statut d'Etudiant Artiste de haut niveau.

Article 2 :

Mme/M. a obtenu pour l'année universitaire les aménagements suivants :

Possibilité d'intégrer, ponctuellement, un autre groupe de TD et TP pour des raisons liées à un événement culturel et / ou une pratique artistique de haut niveau
sur autorisation préalable du responsable de formation ou du chargé d'enseignement

Possibilité d'absence ponctuelle aux enseignements dûment justifiée en lien avec les activités citées ci-dessus *sur autorisation préalable du responsable de formation ou du chargé d'enseignement*

Dispense d'assiduité aux enseignements (demande exceptionnelle à justifier précisément)

Dispense de contrôle continu (contrôle terminal ou évaluation unique, comme seule modalité de contrôle des connaissances) (demande exceptionnelle à justifier précisément)

Possibilité d'acquisition de crédits ECTS au titre des compétences acquises par l'engagement au sein d'une unité d'enseignement intégrée ou libre, si la formation le permet.

Fait en 3 exemplaires

Un exemplaire pour l'étudiant-e

Un exemplaire pour le service scolarité de la composante

Un exemplaire pour le service Responsabilité sociale de l'Université de Lille

Signatures pour validation du contrat

Etudiant-e	Responsable de formation ou directeur/directrice de la composante	Pour le Président de l'Université
A le Mme/M. Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » Signature		Par délégation La Vice-Présidente Culture Signature